# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 22 septembre 2016 3.1

## CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

## DEVELOPPEMENT DURABLE

#### QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL 2015

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

**"**La loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier", relative au renforcement de la protection de l'environnement, a institué la présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport est prévu à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau, a été créé par arrêté préfectoral du 8 décembre 2014 avec prise d'effet au 1er janvier 2015. Cet établissement public est issu de la fusion du syndicat mixte d'eau et d'assainissement Roannaise de l'Eau et du syndicat mixte Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (SYRTOM). Il exerce les compétences suivantes :

- eau potable : prélèvement, traitement, distribution ;

- assainissement : collecte et traitement des eaux usées puis rejet en milieu naturel ;

- milieux aquatiques : protection et entretien des cours d'eau et zones humides ;

- protection contre les inondations ;

- eaux pluviales : gestion et prévention.

Comme la loi lui en fait obligation, le syndicat vient de transmettre précisément aux communes adhérentes, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable pour l'année 2015.

Le service public d'eau potable dessert environ 75 357 habitants.

Douze communes adhèrent à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable (production, transport et distribution de l'eau potable).

# Indicateurs techniques

Les ressources de Roannaise de l'Eau sont les suivantes :

* 2 barrages : volume prélevé : 6 394 909 m³
* Chartrain (capacité 3 500 000 m³) : volume prélevé : 2 270 386 m³
* Rouchain (capacité 7 000 000 m³) : volume prélevé : 4 124 523 m³
* la nappe alluviale du Coteau : volume prélevé : 0 m³
* des sources (à St-Alban-les-Eaux, St-Haon-le-Vieux, St-Rirand et Renaison) : volume prélevé : 69 169 m³.

Le volume total distribué en 2015 s'élève à 6 084 854 m³ (soit + 8,7 % par rapport à 2014 (5 599 401 m³)).

Le volume facturé en 2015 s'élève à 5 133 264 m³ (soit + 4,5 % par rapport à 2014 (4 908 952 m³)) dont 491 208 m³ sur Riorges.

Le nombre total d'abonnés s'élève à 24 158 dont 4 257 pour Riorges.

Le rendement général du réseau de distribution est égal à 85,00 % en 2015 contre 87,80 % en 2014, 89,4 % en 2013, 89,2 % en 2012, 88,9 % en 2011, 83,7 % en 2010 et 76,7 % en 2009 (année où une grosse fuite a été constatée). La diminution du rendement s'explique principalement par une fuite importante sur les réseaux et la mise en route de la nouvelle usine. Roannaise de l'Eau se situe dans les objectifs fixés au réseau urbain d'atteindre 85 % en milieu urbain (loi Grenelle 2).

Le réseau de distribution est constitué de 591 km de canalisations.

78 branchements en plomb ont été changés dans l'année 2015. Le pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1er janvier 2016 était de 1,27 % (soit 308).

Pour l'année 2015, la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau est satisfaisante.

**Tableau de bord des indicateurs de performance**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | **2014** |  | **2015** |
| Qualité bactériologique  . sur la production  . sur la distribution | ☺  ☺ | 100,00 %  99,50 % | ☺  ☺ | 100,00 %  100,00 % |
| Qualité physicochimique  . sur la production  . sur la distribution | ☺  ☺ | 100,00 %  100,00 % | ☺  ☺ | 100,00 %  100,00 % |
| Périmètre de protection  Indice de protection de la ressource (moyenne sur tous les captages) | ☺ | 78,00 % | ☺ | 78,00 % |
| Indice de connaissance patrimoniale du réseau | ☺ | 70 pts/100 | ☺ | 70 pts/100 |
| Indice linéaire de perte | ☺ | 3,19 m³/km/j | ☹ | 4,26 m³/km/j |
| Rendement de réseau | ☺ | 87,80 % | 😐 | 85,00 % |
| Taux moyen de renouvellement du réseau | 😐 | 0,41 % | 😐 | 0,52 % |
| Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées | ☺ | 1,25/1 000 abonnés | ☺ | 1,15/1 000 abonnés |
| Relation avec les usagers/réclamations | 😐 | 3,88/1 000 abonnés | ☹ | 6,49/1 000 abonnés |
| Taux de respect d'ouverture des nouveaux branchements | ☺ | 100,00 % | ☺ | 100,00 % |

☺ satisfaisant 😐 assez satisfaisant ☹ médiocre

Les principaux travaux effectués en 2015 :

* renouvellement de réseau (rue de Charlieu à Roanne et Gare/Bugny/Charmilles à Saint-Alban) ;
* travaux sur le site de la nouvelle usine, rénovation de l'auberge ;
* suivi réglementaire des barrages ;
* renouvellement des ouvrages : remplacement des compteurs, branchements plomb.

# Indicateurs financiers

Les tarifs du prix de l'eau sont fixés par une délibération de Roannaise de l'Eau. Le prix de l'eau est constitué d'un tarif qui se décompose comme suit :

* un abonnement fixe annuel sans consommation (comprenant la location et l'entretien du compteur le cas échéant) ;
* la consommation réelle facturée au m³ ;
* les taxes et redevances.

En 2015, le coût du m³ s'est élevé à :

- hors abonnement et TVA : 1,08 € HT

- abonnement, TVA et Agence de l'Eau : 1,805 € TTC.

Le coût pour 120 m³ (avec redevance Agence de l'Eau) représentait 216,59 € TTC en 2015 contre 210,89 € TTC en 2014.

**Pour Riorges**, la décomposition du prix du mètre cube d'eau TTC est la suivante (compteur de 15 mm) :



En ce qui concerne le volet budgétaire, à la clôture des comptes 2015, le budget eau fait apparaître un résultat net comptable de 1 219 318 € :

- produits : 10 834 683 €

- charges : 9 615 365 €.

La dette au 31 décembre 2015 s'élève à 19 766 860 € ; montant annuité : 1 418 944 €.

En investissement, le montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire s'élève à 2 883 042,66 €.

Les projets à l'étude pour améliorer la qualité de service à l'usager ont donné notamment lieu à l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'usine de traitement de Renaison pour un montant de 16 403 940 €.**"**

Vu la loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier" ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport.